



Indépendante, factures impayées et obligations fiscales

Par QJBe

Bonjour,
Existe-t-il un moyen de ne payer la TVA, les cotisations sociales etc, qu'après que les factures que j'ai émises soient effectivement payées par mes clients? Car, même si je ne suis pas encore payé sur les factures émises, je suis quand même obligé de payer la TVA et d'autres obligations fiscales.
Merci

Par ESP

Bonjour
S'agit-il de prestation de services (conseil, transport, informatique, service aux particuliers, etc. ou de livraison de biens qu'il a fallu acheter ?

Par QJBe

Bonjour,

Il s'agit de prestation de services informatiques.

Il peut également être important de mentionner que je suis un indépendant en Belgique (je demande donc concernant le système belge, si vous avez cette information).

Merci.